



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Désertification médicale - Difficulté de recrutement de kinésithérapeutes

Question écrite n° 23760

Texte de la question

M. Stéphane Demilly alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés de recrutement rencontrées par certains cabinets de kinésithérapie en milieu rural. En particulier, il est aujourd'hui interpellé par un cabinet de kinésithérapie qui, malgré une structure adaptée, ne parvient pas à recruter un kinésithérapeute pour répondre aux besoins de la population. Certes, deux études récentes de la DREES montrent d'une part, que, d'ici 2040, le nombre de kinésithérapeutes augmentera de 57 % permettant de répondre aux besoins de soins et, d'autre part, que les inégalités d'accessibilité aux infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et sages-femmes ne cessent de diminuer. Pour autant, en dépit de ces données qui attestent d'une amélioration significative, les déserts médicaux perdurent et sont une réalité notamment dans les milieux ruraux. La désertification médicale ne doit pas être considérée uniquement par le prisme des médecins généralistes. Il lui demande donc quelles mesures seront prises pour répondre au désarroi de ces professionnels contraints de refuser des patients ou de donner des rendez-vous dans des délais inacceptables.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23760

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2019](#), page 8644

Question retirée le : 6 octobre 2020 (Fin de mandat)